Ministère de l'Intérieur

Numéro d'ordre du certificat 10248237615

Certificat Provisoire d'Immatriculation

Autorise, pendant sa période de validité, la circulation du véhicule sur le territoire national dans l'attente, le cas échéant, du certificat d'immatriculation (Article R.322-3 du code de la route).

(A) Numero d'immatriculation

(I)Date du CPI

(B) Date de 1ère immatriculation

FR-581-EY

07/07/2020

07/07/2020

PERIODE DE VALIDITE (H)

du

07/07/2020

ลน

06/08/2020

INCLUS

attribué à : (C.1)

COFICA BAIL

399181924

Locataire: (C.3)

APT 304

80 BLVD DE LA MARQUETTE

31300 TOULOUSE

(D.1) Marque

véhicule

(D.2) Type variante version

(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de

(D.3) Dénomination commerciale

HYUNDAI

(E) Numéro d'identification du

AEB5P11D61AY1

(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (en kg)

M10HMCVP002K664 (F.2)) Masse en charge maximale

dans l'état membre d'immatriculation

admissible du véhicule en service

(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état membre d'immatriculation

2620

IONIQ

KMHC851CGKU152358

1436

1870 (G.1) Poids à vide national

1870 (J) Catégorie du véhicule CE

(J.1) Genre national

(G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage (en kg)

1361

M 1 (K) Numéro de réception par type (si VΡ

(J.2) Carrosserie CE AΒ

(J.3) Carrosserie (désignation nationale)

disponible)

(en kg)

e4*2007/46*1157*07

(P.1) Cylindrée (en cm3)

СI (P.2) Puissance nette maximale (en kW)

(P.3) Type de carburant

(P.6) Puissance administrative nationale

1580

77.2

5

EΗ

5 (U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en db

74

(Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motocycles)

(S.1) Nombre de places assises, y

compris celle du conducteur

(S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)

(U.2) Vitesse moteur (en mn-1)

(V.7) CO2 (en g/km)

(V.9) Classe environnementale

(X.1) Date de visite technique

3750

105

715/2007*2017/1347AGEUR06

07/07/2024

(Z.1) à (Z.4) Mentions spécifiques

Pour le ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la protection des usagers de la route

(Y1) à (Y6) Taxes

(Y5)

(Y1) 0 € (Y2) 0 € (Y3)(Y4)

(Y6)

2.76 €

2.76 €

0 €

0 €

Zoheir BOUAOUICHE

Le CPI ne permet pas la réimmatriculation du véhicule en France ou à l'étranger The PRC does not allow re-registration of the vehicle in France or abroad